



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

interieursuisse, Association suisse des maisons d'aménagement intérieur (auparavant: Association suisse des maisons d'aménagement intérieur et des selliers [ASMAIS]) a décidé d'abroger au 31 mai 2016 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *Courtepointier diplômé/Courtepointière diplômée* du 14 juin 1991.

22 mars 2016

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et
à l'innovation